



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.24.019 – Répartition des produits de concession de terrain au cimetière d'Ingré

Christian DUMAS expose :

L'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, faisant application de la loi n°96-142 du 21 février 1996 est venu abroger la répartition obligatoire des recettes liées aux concessions funéraires à savoir : un tiers pour le budget du CCAS et deux tiers pour le budget de la ville.

Considérant que l'intégralité des charges d'entretien et charges annexes (frais d'obsèques pour les personnes indigentes) sont prises en charge par le budget de la ville, il est proposé d'abroger la délibération n°6 du 22 décembre 1998 qui actait ce principe de répartition. Les recettes liées aux concessions funéraires reviendraient intégralement au budget de la ville d'Ingré.

Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents et imputer les recettes sur les crédits inscrits sur le budget de la ville pour l'exercice 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MARS 2024**

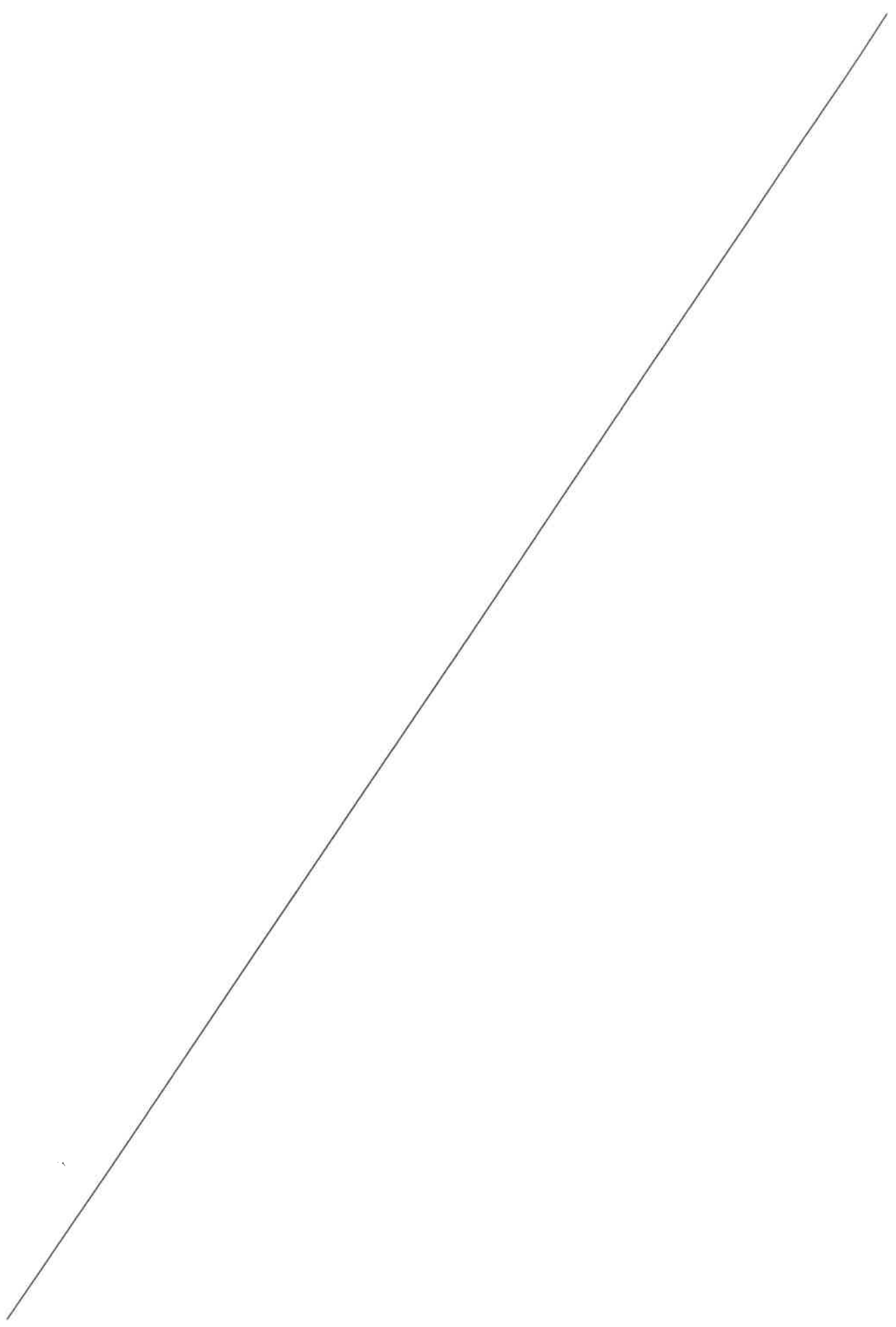
Publication le : **28 MARS 2024**

Notification le : **28 MARS 2024**



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_019
Objet :	Répartition des produits de concession de terrain au cimetière d'Ingré
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.5 - Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_019-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_019-DE-1-1_0.xml	text/xml	936 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.019 – FIN - Répartition des produits de concession de terrain au cimetière d'Ingré.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	298.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 14h58min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h00min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h00min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h24min15s	Reçu par le MI le 2024-03-28